



Avec les enfants de Madagascar

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du lundi 3 avril 2023

Association : AVEC LES ENFANTS DE MADAGASCAR

Adresse : 2 Promenade Lachenal – 74000 ANNECY

Le 3 AVRIL 2023 à ANNECY les membres de l'association se sont réunis **Salle Denviolet verte 5 rue Louis Armand à Annecy** en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation des co-présidentes.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mmes COURVOISIER Renée et COUTTET Evelyne, coprésidentes de l'association.

Elles étaient assistées d'un secrétaire de séance, Mme REYNE Gaëlle, secrétaire de l'association.

Plus de la moitié des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

Rapport moral et financier ;

Approbation du budget ;

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;

Les co-présidentes ont précisé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations Il a été fait lecture des différents rapports.

RAPPORT MORAL

Le rapport moral est présenté par Renée COURVOISIER et Evelyne COUTTET coprésidentes. Ce rapport qui figure en annexe du présent procès-verbal, reprend les thèmes importants suivants de l'année:

- Renée tient à rappeler le souvenir de Gigi qui était notre précieuse secrétaire et qui a beaucoup apporté à l'Association
- Un généreux donateur Mr Jean Serratrice est décédé accidentellement cette année.
- L'association a 10 ans cette année
- Beaucoup d'événements et d'activités ont été réalisés cette année

*Association d'aide humanitaire Loi 1901
2, promenade Lachenal - 74000 ANNECY
<http://www.avec-les-enfants-de-madagascar.fr>*

- Réorganisation et augmentation du nombre de repas
- Démission des 2 co-présidentes Renée et Evelyne mais qui resteront actives au sein du CA
- Démission de Liliane , Trésorière

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier qui sera annexé au présent procès-verbal, est présenté par Liliane, trésorière. Elle rappelle que les comptes ont été vérifiés par les coprésidentes et des membres du CA.

Le résultat est de – 1683,65 €, les comptes sont presque à l'équilibre. Ce résultat négatif n'est pas si mal par rapport aux années difficiles précédentes.

S'en est suivi un débat et des questions des différents membres présents :

- Renée et Evelyne ont expliqué leur désir de quitter leurs fonctions de coprésidentes : elles sont en partie à l'origine de l'association mais du fait de problèmes de santé ne vont plus à Madagascar et donc préfèrent céder leur place.
- A la demande d'un membre, Lucette a expliqué comment les écoles bénéficiaires ont été choisies : c'est en visitant des écoles à Tananarive, au départ avec l'association Parrainages Madagascar, qu'elles ont vu que les écoliers n'avaient pas à manger. Puis ensuite, cela c'est fait au fur et à mesure de nos finances mais toujours dans un rayon de 20km de Tana (pour des raisons purement pratiques : la sécurité des fonds et de l'assistante sociale qui les transporte)
- D'ailleurs, elle rappelle la procédure de traçabilité des fonds envoyés : ils sont versés sur le compte BNI en fonction des besoins puis Aimée, l'assistante sociale, retire l'argent et le dispatche comme nous lui avons demandé. L'argent va donc directement et entièrement dans les écoles. Un contrôle régulier et constant est pratiqué mais nous avons une entière confiance en notre assistante sociale qui nous est une aide des plus précieuses.
- A propos des repas : il y a une cuisinière dans chaque structure e l'on rémunère un peu mais ensuite ce sont les mamans bénévoles qui s'organisent, qui font les courses et qui cuisinent. Cette implication des familles est essentielle pour que cela fonctionne.
- Concernant les fournitures que l'on envoie, c'est toujours Aimée qui distribue de manière équitable entre tous.
- Il est précisé que la part des soutiens représente environ la moitié du budget dont on a besoin.
- Lucette rappelle que l'association a des partenariats (club de foot de St Jorioz, EBIHS...) mais qu'on essaye constamment de diversifier afin de dynamiser et faire vivre l'association.

À l'issue du débat entre les membres le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :



Avec les enfants de Madagascar

Rapports moral et financier : l'Assemblée Générale adopte à l'UNANIMITE cette résolution

Approbation du budget : cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE;

L'assemblée générale donne également quitus aux administrateurs et aux membres du bureau pour l'exécution de leur mandat au titre de l'année 2022

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :

L'Assemblée ne renouvèle pas Mmes COURVOISIER et COUTTET coprésidentes ainsi que Mme HEUZARD trésorière.

La présidence sera assurée par Lucette Martin

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE.

La trésorerie sera assurée par Sylvie Durand

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITE

Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 3 ans renouvelable

Siège social

L'assemblée générale ratifie la décision du Conseil d'Administration de transférer le siège social à l'adresse suivante 11 BIS RUE HENRY BORDEAUX – 74000 ANNECY et de modifier en conséquence les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h30

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A ANNECY, LE 3 AVRIL 2023

Les Présidentes de séance

Renée COURVOISIER

La Secrétaire de séance

Gaëlle REYNE

Evelyne COUTTET